



Le Moteur

Bulletin de liaison des Diplômés de l'Université de Montréal

MAI 1963

2222 AVENUE MAPLEWOOD — MONTRÉAL 26

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication

GESTE ÉMOUVANT...



Lors de l'incendie tragique de l'entrepôt Woodhouse à Montréal le 6 avril 1963, Geneviève de Groot, jeune médecin se faufila sous les décombres pour réconforter et secourir trois pompiers ensevelis. "N'apparaissant pas sur cette photo, le Docteur Pierre Bastien, finissant en Médecine à l'Université de Montréal en 1963, fût le 1er à se porter au secours des pompiers ensevelis." — Nous avons la fierté de vous rappeler le sang-froid et la générosité de cœur de l'une de nos jeunes diplômées en Médecine. — Une courte biographie vous permettra de la mieux connaître.

"Dès son plus jeune âge, Geneviève de Groot connut l'aventure, 1939..... c'est la guerre, par suite de la violation de la neutralité hollandaise, Geneviève de Groot et sa mère quittèrent Utrecht pour rejoindre à Paris, M. de Groot, puis ce fut à nouveau l'exode à travers 15 pays, pour parvenir en 1940 au Brésil, où M. de Groot et sa famille furent les invités d'honneur du Gouvernement Brésilien.

A Lémé et non à Copacabana, Geneviève de Groot fit ses premières études... (en effet, c'est là... qu'elle apprit à marcher...) Puis ce fut Curaçao et la Colombie où séjourna sa famille. C'est au couvent du Sacré-Coeur de Medellin qu'elle commença ses études pour les continuer à Bogota toujours en langue espagnole.

A son arrivée à Montréal, Mlle de Groot, continua ses études en français au Couvent du Sacré-Coeur, puis au Collège Jésus-Marie où elle termina ses études classiques, première de classe, nantie d'un B.A. scientifique qui la dispensa de ses études pré-médicales, et lui permit à vingt deux ans d'être diplômée médecin de l'Université de Montréal.

Depuis, Mlle de Groot poursuit un internat à l'hôpital Notre-Dame et se spécialise en chirurgie plastique. Dans ses rares moments de loisirs, Geneviève de Groot qui est très sportive, exerce aussi ses talents en peinture, sculpture et musique.

G.G.

HEUREUSE INITIATIVE

E
D
I
T
O
R
I
A
L

Lundi le vingt-deux avril, la Commission Parent présentait au premier Ministre la première tranche de son rapport. L'intérêt manifesté par la presse indique clairement que, d'une façon générale, ce document répond aux espérances du public. Sauf quelques réserves énoncées par des groupes particuliers, l'ensemble des recommandations et des suggestions satisfait les exigences des milieux de l'éducation. Cependant, il convient de souligner une partie de ce document que les commentaires publics n'ont pas assez mis en relief. Dans les critiques adressées depuis plusieurs années à l'endroit du Conseil de l'Instruction publique l'on remarque que tous se plaignent du mystère qui entoure les délibérations et de l'impossibilité pour le public de se faire entendre devant ce haut aréopage.

Dans leur mémoire, les Diplômés de l'Université de Montréal suggèrent qu'une commission permanente soit établie et que le public et les groupes liés à l'éducation aient la possibilité de soumettre leurs doléances à un organisme qui, après étude, puisse transmettre ces remarques au gouvernement, et même à l'Assemblée Législative. Dans le rapport soumis au cabinet provincial le vingt-deux avril, il est bien précisé que la fonction première du Conseil Supérieur de l'Éducation sera précisément "d'assurer la liaison entre le grand public et le gouvernement" (p. 107).

Les Diplômés sont heureux de cette disposition du document de la Commission Parent. La deuxième fonction du Conseil Supérieur de l'Éducation complète la première en faisant en sorte que l'information joue dans les deux sens, le gouvernement faisant connaître ses projets au public. Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous reproduisons ci-après le texte décrivant les deux premières fonctions du Conseil Supérieur de l'Éducation. (rapport Parent, pp. 107 et 108).

"1. Liaison entre le public et le gouvernement."

Mais quelles seront de façon plus précise les fonctions du nouveau Conseil supérieur de l'éducation ? Nous croyons que sa première fonction sera d'assurer la liaison entre le grand public et le gouvernement. L'opinion s'intéresse beaucoup plus qu'autrefois aux questions d'éducation. Les mémoires que nous avons reçus et les audiences tenues par notre Commission nous ont montré à quel point les groupes de parents, d'éducateurs, les autorités religieuses, les commissions scolaires, les associations industrielles et commerciales, les unions ouvrières, les associations patronales désirent participer activement à l'orientation du système scolaire; les problèmes abordés touchaient à divers aspects: structures et organisation du système scolaire, formation du personnel enseignant, programmes, méthodes, manuels, finances, enseignement aux enfants exceptionnels, etc. Il est réconfortant de constater un intérêt aussi général; car il faut, aujourd'hui plus que jamais, que les problèmes et la politique de l'enseignement rejoignent l'opinion publique;

en régime démocratique, celle-ci a le droit et le devoir de s'exprimer sur une question aussi vitale. Le Conseil contribuera à canaliser vers le gouvernement les revendications du public, en s'assurant toujours que tous les points de vue sont entendus et reçoivent l'attention qu'ils méritent; il jouera en quelque sorte de façon permanente le rôle que remplit temporairement une commission d'enquête."

"2. Education du public."

"Le contact du Conseil avec le public devra jouer dans les deux sens. Le large échantillon d'opinions dont nous avons pris connaissance nous a permis de juger que l'on s'entend sur quelques principes fondamentaux; mais chacun en voit les applications dans son optique particulière sans toujours se préoccuper suffisamment des points de vue des autres et des perspectives générales. Ainsi, certains trouveront les commissions scolaires inaccessibles, imperméables aux suggestions et aux changements; de leur côté, les commissions scolaires se plaignent de l'apathie de la population. Peu d'associations songent à présenter leurs réclamations en tenant compte des ressources financières du gouvernement, des commissions scolaires et des institutions privées; elles proposent de puiser à pleines mains dans les fonds publics sans songer aux garanties élémentaires de contrôle dont le gouvernement devrait s'assurer. Bien des groupements n'ont pas pris conscience des problèmes de citoyens d'une langue, d'une croyance, d'un statut différent. Le Conseil devra informer, par l'entremise de ses membres, une opinion publique généralement mal renseignée sur les besoins de l'éducation et sur les structures du système. Au lieu de blâmer indistinctement la direction de l'Instruction publique pour toutes les déficiences du régime scolaire, le public s'habituerà à mieux utiliser les organismes intermédiaires et en particulier les commissions scolaires. Par une sorte de circuit ininterrompu du processus démocratique, le Conseil contribuera ainsi à mieux diffuser l'information en matière scolaire et à décentraliser les responsabilités jusqu'au niveau local. Les contacts assidus du Conseil avec tous les milieux l'inciteront à mettre l'éducation non pas au service de l'État ou d'un parti comme en régime totalitaire, mais au service de toute la population. Cette circulation des idées, à laquelle le Conseil servira, sera également assurée par le rapport annuel qu'il présentera à la législature; alors que le rapport annuel d'un ministère a un caractère administratif, le rapport du Conseil fournira une analyse en profondeur et en étendue de tous les problèmes de l'enseignement."

Si le Gouvernement accepte cette première partie du rapport, nous espérons qu'il se rendra aux recommandations de la Commission Parent, le public jouera un rôle important à l'avenir dans le domaine de l'éducation. Heureuse innovation, initiative prometteuse.

Gérard MATTEAU

passé héroïque avenir prometteur

3

Note sur une initiation à l'étude de l'histoire par les sources manuscrites

Incrit au programme du B.A. pour Adultes, un cours à option H.C. 354, *Histoire comparée des colonies américaines au XVIIe et au XVIIIe siècles*, tout en tenant compte des exigences de synthèse d'ordre pédagogique, a permis d'amorcer l'étude d'un aspect de l'oeuvre culturelle de la France en Amérique. Quelques leçons, étayées de photocopies de sources manuscrites émanées de Pierre BOUGUER, avait pour but de mettre en relief ce personnage qui a exercé une influence en Nouvelle-France et en Amérique du Sud. Des chercheurs du Canada, notamment le P. Pierre-Joseph de Bonnécamps, S.J. et Michel Chartier de Lotbinière, avaient reçu l'aide de Pierre Bouguer qui a aussi correspondu avec Barrin de La Galissonière, commandant général de la Nouvelle-France.

Un essai sur les écrits de Bouguer servait à décrire les étapes franchies au cours d'une recherche. Les étudiants inscrits à H.C. 354 ont pris connaissance de pièces de correspondance relative à une enquête sur les manuscrits de Bouguer et visant à compléter l'étude de monographies, d'articles de périodiques et de répertoire bibliographiques. A l'occasion de séances d'application pratique, en dehors de l'horaire régulier des cours, quelques-uns ont appris à utiliser les appareils de lecture de microfilms et de microfiches.

Un premier devoir touchant un sujet d'ordre général, dans le cadre de l'histoire comparée des colonies américaines, reposait sur

une documentation formée de monographies et d'articles de revues. Le second devoir se limitait au travail suivant : à partir d'agrandissements de microfilms d'extraits manuscrits du journal de voyage de Bouguer en Amérique, chaque étudiant avait un fragment de texte à établir et à commenter au moyen de la reproduction de la *Relation abrégée du voyage fait au Pérou*.⁽¹⁾ Ainsi a-t-on pu constater combien il est facile de prendre le contresens d'un écrit comportant des ratures, des abréviations et des notes marginales.

La confrontation des manuscrits de Bouguer avec l'ouvrage précité a acheminé à la discussion de certains problèmes de critique interne des documents. L'enquête historique se fonde sur les sources manuscrites et imprimées. Le choix et l'utilisation que l'on fait des documents recèlent déjà une interprétation. Dans le cadre d'un sujet de recherche même très restreint, les conclusions demeurent largement approximatives, hasardeuses et précaires, susceptibles d'être contestées. Compte tenu de ces limites de la connaissance historique, les idées générales d'ordre explicatif devraient être exprimées avec toutes les réserves qu'exige le souci d'objectivité.⁽²⁾

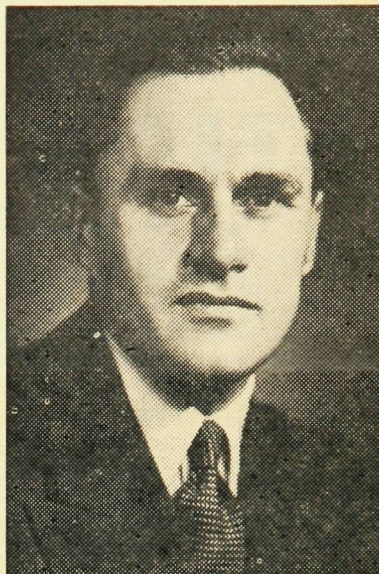
Roland Lamontagne

⁽¹⁾ Pierre Bouguer, *Relation abrégée du voyage fait au Pérou*. . . Magasin de l'Université de Montréal, 3-3260-27.

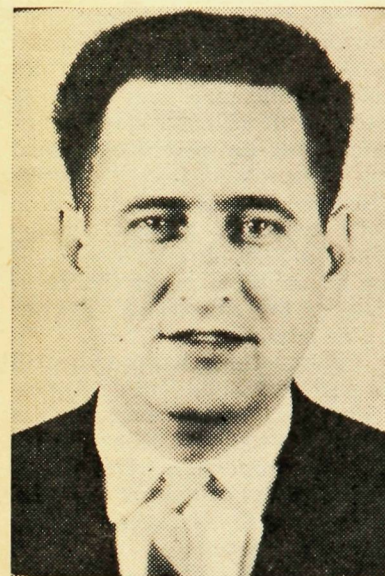
⁽²⁾ *L'Administration du Canada. Aperçu historique*, H.C. 202, p. 9. *Ibid.*, 3-3260-2.

LE FONDS ANNUEL DE L'ALMA MATER

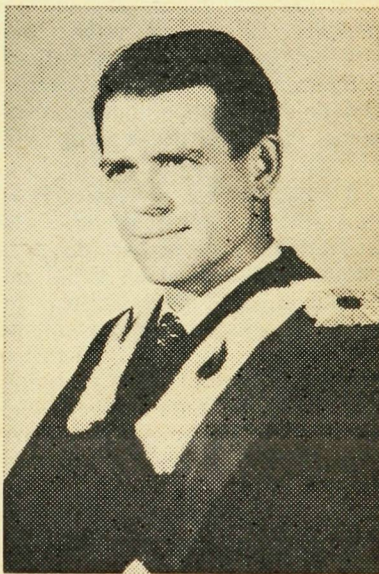
Le Fonds annuel de l'Alma Mater reçoit l'appui du Docteur Claude Bertrand, m.d., promotion 1940; du Docteur Georges Bélanger, promotion '58 et du Docteur Claude Vézina, agronomie '50. Les deux premiers ont fait un appel pressant aux membres de leur promotions et le Dr Vézina



Claude Bertrand, M.D.



Georges Bélanger, M.D.



Claude Vézina, D.AG.

a réussi le premier don conjoint, la firme qui retient ses services double le montant que verse le Diplômé.

Le Docteur Joseph Riopelle et le Docteur Gaëtan Hénault ont également fait appel aux membres de leur promotion en faveur du Fonds annuel de l'Alma Mater.

L'INTER

"L'Inter", journal officiel des Diplômés de l'Université de Montréal paraît mensuellement (10 numéros). Les bureaux de l'Inter sont situés à 2222 avenue Maplewood, chambre 361. Tél.: RE. 3-9951, poste 312 et 346.

Rédaction et Administration: M. Gérard MATTEAU, Secrétaire du Conseil des Diplômés et du Fonds Annuel de l'Alma Mater.

LES ANCIENS DE LA FACULTÉ DE DROIT

Le Fonds annuel de l'Alma Mater a reçu un don de \$525.00 d'un groupe d'anciens de la Faculté de droit. Cette heureuse initiative revient au Juge André Montpetit et à Maître Arthur Dansereau.

Mémoire à la Commission Parent

Les Diplômés de l'Université de Montréal ont remis à la Commission Parent, au cours de Janvier 1963, un mémoire sur l'éducation.

Voici un résumé de la troisième partie de ce mémoire.

3

ORIENTATION

Avant de conduire l'enfant dans les dédales des structures scolaires, il est nécessaire de dresser un inventaire de ses qualités et de ses faiblesses intellectuelles. Les lignes suivantes apportent des suggestions que nous croyons nécessaires.

Depuis plusieurs années les sciences humaines ont ouvert à l'activité de l'homme des champs nouveaux. La psychologie n'est pas demeurée en reste des autres disciplines. L'orientation, fille de cette dernière, connaît aujourd'hui une vogue grandissante. Il est de mode de parler d'orientation, ça fait chic d'être suivi par un orienteur.

Le domaine scolaire a recueilli sa part de la notoriété de l'orientation, il faut des orienteurs dans toutes les écoles. L'idée a gagné toute la population. Des vertus merveilleuses surgissent de l'application des exigences de cette véritable science.

Pour notre part, nous croyons aux bons résultats de l'orientation bien faite. Par contre, des améliorations s'imposent dans l'application de cette science à l'école. D'abord, rencontrer les exigences de la vérité en éliminant le merveilleux attribué à cette science; distribuer l'orientation au cours de la scolarité; retarder les choix des options et codifier l'inventaire des dispositions intellectuelles de l'enfant, de manière qu'elles lui servent pendant toute la scolarité.

L'orientation peut se définir comme suit: aider l'enfant à choisir la voie qui lui permettra d'apporter à la société dont il est membre une collaboration totale et lui offrir les possibilités d'exploiter à leur maximum ses talents héréditaires ou acquis.

Cette définition, pas du tout scientifique, nous le concédons, suppose deux opérations distinctes: d'abord, un inventaire du bagage héréditaire et acquis, ensuite, une adaptation de ce bagage aux exigences d'une vocation particulière pouvant répondre aux dispositions du candidat. De là, deux points précis à étudier: l'inventaire des talents et l'adaptation de ces talents aux réalités d'une vocation particulière.

Avant d'entrer dans les détails de l'application de l'orientation, nous tenons à faire remarquer que trop de merveilleux s'attache à l'orientation. En effet, cette science, à cause d'une publicité quelque peu exagérée, donne l'impression de régler tous les problèmes que rencontrera l'enfant au cours de sa préparation à la vie d'adulte. Une classification définitive créerait souvent une fausse impression en amoindrissant l'esprit de travail chez l'enfant, en atténuant chez lui le goût de l'effort soutenu et en le plaçant dans une fausse sécurité en face du succès dans la vie. Il faudrait bien préciser que l'orientation n'apporte que des suggestions, des constatations bien alléatoires et qu'elle n'assure pas de façon absolue la réussite. Le travail ardu, une volonté soutenue dans l'effort demeurant encore la véritable clef de la réussite; malheureusement, cette vérité a trop été oubliée.

Dès sa rentrée à l'école, l'enfant doit être l'objet d'une étude très attentive de la part du psychologue, du travailleur social, du médecin, de l'optométriste, du dentiste, tous ceux-ci travaillant avec le concours de l'infirmière et de l'éducateur. Cette équipe établira la fiche de l'élève, fiche qui devra l'accompagner au cours de sa scolarité, et être revue tous les cinq mois.

Périodiquement, cette fiche sera mise à point. Quand viendra le temps pour l'enfant d'exercer son libre choix d'une carrière, d'un métier, son dossier lui sera d'un secours inestimable et ses conseillers posséderont des données précieuses pour l'aider dans le choix de sa spécialité.

Ainsi muni de sa fiche, l'élève sera l'objet d'une attention particulière de la part de l'orienteur tout au long de sa scolarité. Toutes les institutions d'enseignement doivent avoir leur service d'orientation. Ainsi, que l'enfant change d'école, le système d'appréciation étant uniforme, aucun inconvénient grave ne peut découler de ce changement.

Les orienteurs ne sont pas des prestidigitateurs. Leur formation

universitaire assure une compétence reconnue. Le Conseil de l'Instruction Publique doit trouver chez les gradués de nos universités les personnes aptes à exercer les lourdes responsabilités qui incombent à l'orienteur. Il serait malheureux que ces spécialistes de l'orientation ne proviennent que d'une seule université.

Actuellement, dans divers milieux, l'on préconise la septième année comme niveau où l'orientation doit s'appliquer. Nous croyons qu'il y a là un danger grave. La meilleure sélection, croyons-nous, est encore la sélection naturelle, celle qui s'opère au cours de la scolarité. La sélection scientifique ne fait que compléter la première.

A douze ou treize ans, l'enfant n'a pas encore manifesté toutes ses aptitudes, toutes ses possibilités intellectuelles. A ce stage de la scolarité, lui imposer une direction définitive serait agir sans pondération et probablement injustement. Ce n'est que lorsque l'enfant est en possession de tous ses moyens qu'il peut choisir ses options. D'abord, lui donner une formation générale et solide; former sa personnalité; lui ouvrir tout l'éventail des possibilités auxquelles il peut aspirer et, après seulement, lui indiquer, vu ses aptitudes particulières, les voies qui semblent les plus propices à son épanouissement. Des options irrévocablement choisies avant le cours de la 11ème année de scolarité peuvent s'avérer né-

fastes à l'enfant, gâcher sa vie et priver la société de valeurs souvent irrécupérables. La nature humaine n'est pas une matière inerte, qui se mesure comme une marchandise. En ce domaine, le matérialisme a gagné trop de terrain; l'homme est réduit à un concept de vulgaire matière première irrévocablement destinée à la consommation sociale. Les esprits qui ont encore quelque respect à l'endroit de la personne humaine éprouvent de la répugnance devant les procédés de toute une école de pédagogues, d'orienteurs dont l'horizon se confond avec les limites de la matière. Dans trop de milieux, on a oublié que l'école doit servir l'enfant et non pas l'enfant servir l'école.

Quand l'enfant arrive à l'école pour sa première année, un inventaire de ses dispositions, de ses aptitudes doit être dressé. Cet inventaire figurant sur la fiche, l'instituteur devra en tenir compte et présenter son enseignement de manière à rejoindre immédiatement les aptitudes naturelles de l'enfant.

Actuellement, l'école présente un programme rigide et dès son entrée en classe, l'enfant doit être comprimé de manière que tout son être prenne dans tous ses détails, la forme déterminée par le programme. C'est là une anomalie qui démontre jusqu'à quel point, malheureusement, "l'enfant est fait pour l'école et non l'école pour l'enfant".

Gérard MATTEAU

CONCOURS

Le Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal, à sa réunion du 25 avril 1963, décidait d'offrir un voyage en Europe au Diplômé qui en souscrivant au Fonds Annuel de l'Alma Mater suggérerait un nom pour le journal "INTER".

Voici les conditions de ce concours :

1. — SOUSCRIRE AU FONDS ANNUEL DE L'ALMA MATER OU AVOIR SOUSCRIT DEPUIS JUIN 1962.
2. — SUGGÉRER UN NOM POUR NOTRE JOURNAL.
3. — LA SOUSCRIPTION ET LA SUGGESTION D'UN NOM DOIVENT NOUS PARVENIR AVANT LE 15 JUIN 1963.

Le tirage au sort aura lieu au cours de l'Assemblée mensuelle du Conseil, en juin 1963. La personne que désignera le sort recevra un billet aller-retour pour le voyage D.U.M. 1963. — Si la personne gagnante ne peut faire le voyage, elle pourra attribuer ce billet à la personne de son choix pourvu que cette dernière soit qualifiée pour le voyage.

Adresser tout envoi à : FONDS ANNUEL ALMA MATER, Chambre 361, 2222, Maplewood, Montréal 26.

L'estampille du bureau de poste certifiera l'heure et la date de l'envoi.

Nom et prénom

Faculté Année de promotion

Adresse Numéro de téléphone

CHRONIQUE DE L'ASEP

Association des diplômés en sciences sociales
économiques et politiques de l'U de M.

Nous sommes très heureux au nom de l'ASEP, de remercier l'Inter de son hospitalité. Nos 2000 diplômés liront avec plaisir, les nouvelles qui les renseignent sur leurs activités, leurs succès et leurs promotions.

Nous dirons un mot des conférences de l'association et de tous sujets pouvant intéresser ses membres.

Nous nous excusons à l'avance des omissions involontaires, nous serons très heureux de recevoir vos commentaires, ainsi que vos informations afin de pouvoir les communiquer.

S'il nous arrive de féliciter nos membres de leurs succès politiques sociaux économiques ou industriels, loin de nous la pensée d'aucune partisanerie.

Nous espérons que cette lecture vous sera agréable et nous vous remercions à l'avance de votre esprit d'indulgence.

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de l'honorable Antonio Barrette, docteur à titre honorifique de l'U de M, ex-premier ministre de la province de Québec qui vient d'être nommé ambassadeur du Canada en Grèce. Nos plus sincères félicitations à Monsieur Barrette et son épouse.

Nous tenons à féliciter son Honneur, Maître Jean Drapeau pour sa réélection à la mairie de Montréal par une majorité de 116,635 votes. Bravo ! Monsieur le Maire.

Monsieur Ferdinand Biondi directeur du poste CKAC, ex-président de l'ASEP est nommé commissaire aux écoles catholiques de Montréal.

Monsieur le Docteur A.-D. Archambault ex-président de l'ASEP, est nommé président de la Société Historique de Montréal pour un second terme.

Monsieur Eugène Lapierre est nommé vice-président de la Société Historique de Montréal.

En relations industrielles, Monsieur L.-P. Deslières est nommé premier président de la création d'une nouvelle corporation régissant la profession.

M. Lionel Durocher et Robert Bisailon sont membres du conseil.

Monsieur Herman Primeau avocat est nommé directeur du nouveau service du personnel de la cité de Montréal.

Mlle Alice Girard I.L. première doyenne de la faculté du nursing de l'U de M. a été élue présidente de la fondation canadienne des infirmières.

Mlle Lucille Côté I.L. de l'hôpital des vétérans a été choisie à la direction des infirmières de l'hôpital St-Luc.

Monsieur Roland Prévost est récipiendaire d'un prix de journaliste de L'U.C.J.L.F.

Me Léo Leblanc, aviseur légal de l'ASEP, a été réélu pour un second terme président de la Société Historique du Richelieu.

A tous ces diplômés de l'ASEP, nous souhaitons le succès qu'ils méritent, ils nous font grand honneur.

Décédés : nous soulignons le décès du Dr J.-A. Beaudoin, ex-professeur d'hygiène.

Monsieur Michel Labelle

Monsieur Bernard Lebel.

L'automne prochain, l'Université de Montréal invitera le public à prendre connaissance de ses projets d'avenir et à visiter ses installations actuelles.

L'Université de Montréal annonce l'organisation de journées d'information à l'intention de la population, les vendredi, samedi et dimanche 25, 26 et 27 octobre prochain.

A cette occasion, l'Université voudra rappeler à tous les publics qu'elle dessert, le rôle du monde universitaire ainsi que la portée de son travail sur la vie des citoyens et des institutions.

Entre autres points, ce programme comprendra une visite générale et publique des installations de la montagne, et la communication au public des projets d'aménagement et de développement du campus. Dans le cadre de ce projet, l'Université de Montréal fera évidemment appel au concours de la presse, de la radio et de la T.V.

Les différents comités d'organisation de ces journées sont à se former et l'élaboration complète du programme commence à prendre corps.

VOYAGE D.U.M. 1963

Vu la grande demande d'inscription au Voyage D.U.M. 1963. Il est possible qu'un deuxième avion soit affrété.

Les conditions exigées pour le premier avion s'appliquent au deuxième, cependant il faudra avoir terminé le paiement le 20 juin 1963.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

ÉVADÉ DE LA NUIT, ROMAN EXISTENTIALISTE ?

Voici douze ans, André Langevin remportait le prix du Cercle du livre de France avec *Evadé de la nuit*. La critique souligna dès l'abord le pessimisme, la noirceur du roman. Il introduisait une pensée assez peu répandue, même aujourd'hui, dans nos milieux cultivés. Cependant, l'accueil réservé au livre fut favorable. Nous voudrions essayer de voir ici pourquoi.

Dans une intéressante thèse pour la maîtrise en français, présentée en mai 1963, Soeur M. Lucie-de-la-Trinité, s.n.j.m., se penche sur la filiation de Langevin vis-à-vis de Sartre. Mais nous ne partageons pas totalement les vues développées dans ce travail. La parenté de certains thèmes est indubitable. Celui du *mur*, par exemple, que Langevin reprend sans cesse pour exprimer tout ce qui anéantit notre liberté, et jusqu'à l'impossibilité de communiquer absolument avec un autre être humain. Ainsi, le mur, c'est d'abord l'enceinte infranchissable de l'orphelinat où son héros, Jean Cherteffe, a connu une enfance étouffée; puis c'est la paroi des cabarets où il tente de noyer ses déceptions; enfin c'est le haut front de Micheline, lequel semble interdire à Jean le partage de toutes ses pensées.

Les descriptions sordides, si caractéristiques du roman sartrien, semblent abonder égale-

ment chez Langevin. La première scène nous présente le père de Jean, ivrogne invétéré, mort accidentellement, la poitrine écrasée par un appareil frigorifique, et qui repose maintenant, défiguré, horrible, provoquant chez son fils la réflexion désespérée: "Engendrer. Une nuit un peu plus amère, et je suis son fils. L'on connaîtra de moi un tel visage, cette expression haineuse."

Qu'il nous soit permis, cependant, de remarquer que chez Sartre la description odieuse va jusqu'à l'obscène et s'y complaît, en sorte qu'elle semble significative par elle-même. Au contraire, chez Langevin, il y a rebondissement. La citation commencée plus haut, par exemple, continue comme suit: "Frapper le ciel à poings fermés pour trouver le ressort de cela et s'affirmer éternel". D'ailleurs, en quelques occasions, Langevin fait preuve d'une pudeur et d'une noblesse que peu de romanciers ont réalisées.

S'affirmer éternel... La formule a bien quelque chose de sartrien en ce sens que l'affirmation est libre et personnelle et que Langevin ne reconnaît pas de valeurs *en soi*. Mais si l'on considère le mot *éternel* en fonction de l'insistance sur le thème de la mort (qui joue un si grand rôle dans la mentalité religieuse québécoise), on ne peut qu'être frap-

pé de la distance qui sépare Sartre de Langevin. Le monde de Sartre est un monde fermé à tout au-delà. On a trop souvent et trop vite cru que Langevin, à cause de ses thèmes existentialistes, rejetait purement et simplement Dieu. Qu'il se défie du mot prouve seulement qu'il rejette l'idée reçue et objectivée de Dieu. Mais nulle part, sauf erreur, il ne s'en prend à Dieu comme tel. Je dirais plus: les notions absolues, l'éternité, la perfection jouent un grand rôle dans *Evadé de la nuit* et constituent peut-être le fond du roman.

L'évasion de la nuit du monde débouche-t-elle sur le néant? Le suicide, qui termine le roman, l'a fait penser. Tel n'est pas, pourtant, notre avis. Que l'on se penche sur les derniers mots: "Les ténèbres s'abolissaient. Il devenait lumineux. La peau de Micheline qui le couvrait tout entier, sa bouche qui glaçait la sienne et sa voix douce et pacifiante qui l'appelait de loin, de très loin. La douceur le tuait." Tous les termes sont extrêmement positifs, quelques-uns le sont même trop et paraîtraient déplacés si l'intention de l'auteur n'était, précisément, de dire que l'apparence et l'essence de l'être aimé ne font plus qu'un désormais. C'est la mort qui revêt Cherteffe de cet absolu auquel il aspirait. Que celui-ci prenne alors

la forme de l'objet aimé, qu'importe? C'est sur un appel de l'au-delà auquel il répond, qu'il disparaît. Suicide? Objectivement, oui. Les circonstances atténuantes ne seraient d'ailleurs pas difficiles à faire admettre. Qu'il y ait, dans le geste du héros un moment de folie, cela est sûr. Comment, sans cela, n'aurait-il pas conscience que c'est la neige, et non la béatitude, qui l'enveloppe et le perd?

Mais l'histoire est finie et elle était symbolique. Y voir autre chose serait sortir du cadre tracé par un romancier qui maîtrise parfaitement ses images et son style.

Les conférences de M. Jean Wahl en septembre-octobre 1962, ont ramené l'attention sur la littérature et les philosophies de l'existence. Nul doute que l'oeuvre de Langevin doive être rattachée à cette catégorie. Mais si le point de départ du romancier est très proche du sartrisme, son point d'aboutissement nous semble, en revanche, très éloigné. En luttant contre la mort, en méditant sur l'éternité, Langevin donne à son existentialisme un visage canadien français. Mais il y plante également des valeurs universelles.

B. DUPRIEZ
Adjoint au Directeur
du Département d'études
françaises, U.M.

SERVICE DE PLACEMENT — OFFRES D'EMPLOIS

DIPLÔMÉS DEMANDÉS

3 à 7 ans d'expérience (environ)

3 à 5 ans d'expérience

Docteur en sciences (Chimie-Physique) :
pour laboratoire de médecine légale.

Rédacteur-économiste :
organisation d'entreprises canadiennes-françaises.

Chef-entraîneur :
compagnie matériaux de construction à Asbestos.

Agent de personnel :
pour le gouvernement provincial.

Démarcheurs :
association canadienne-française.

3 ans et moins d'expérience

Bibliothécaire :
industrie chimique.

Géographe :
agent pour compagnie de photographie aérienne.

Mécanographe :

Ministère provincial.

B.Sciences :

représentants techniques :
appareils d'enregistrement,
Instruments mécaniques,
Balances de précision,
Produits pharmaceutiques.

B.Sciences (chimie) :

institut de recherches,
industrie de la peinture,
brasserie.

Bacheliers ès arts :

stagiaires administratifs :
valeurs mobilières et immobilières,
compagnies de prêts,
bureaux de personnel,
acheteur pour une importante bijouterie,
agents d'assurance-groupe.

N.B. — Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à M. Marcel E. Cloutier, directeur du Service de Placement, Centre Social, suite 710, RE. 3-9951, poste 300.

HISTOIRE DE "SON ET LUMIERE"

«Son et Lumière» naquit à Chambord, le 30 mai 1952, un soir de printemps, au cours d'un violent orage qui surprit dans le parc, Paul Robert-Houdin, Architecte des Monuments Historiques, Conservateur du château de Chambord, petit-fils du célèbre illusionniste du Second Empire. Cette tempête surgissant soudain l'obligea à chercher un abri non loin du château.

A la lueur fulgurante des éclairs, il eut la révélation d'une idée qui devait par la suite transformer la vision d'un monde à la découverte de son passé prestigieux.

Par intermittence, la lumière jaillissait de la nuit obscure, illuminant la masse imposante du château qui surgissait soudain, dans tout l'éclat de sa puissante et délicate architecture.

Impressionné par la splendeur d'un tel spectacle, en un instant il conçut l'idée d'un éclairage artificiel, dont le jeu scénique pourrait se substituer au feu du ciel, et en prolonger l'enchantement.

En tentant de réaliser ce projet par des expériences successives, Paul Robert-Houdin ne faisait que suivre une tradition familiale, puisque son grand-père, en 1851, se servit des premières ampoules électriques qui venaient d'être inventées, pour éclairer le parc de sa propriété en proclamant: «sans la lumière il n'y a pas de vie».

Cette étonnante anticipation, dont on parla beaucoup à l'époque se révéla concluante, mais resta sans lendemain. Son souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du petit-fils, qui avait maintes fois écouté le récit en songeant qu'il pourrait à son tour reprendre et compléter l'expérience.

Le premier essai d'illumination d'un monument eut lieu à Strasbourg, en novembre 1918, ou la cathédrale lors de l'armistice qui mettait fin à la guerre, fut éclairée par tous les projecteurs de la «Défense contre avions» désignée plus communément par les initiales DCA. C'est alors que, pour la première fois on put voir apparaître en pleine lumière les merveilleux détails, des sculptures, et tout à la fois l'harmonie de l'ensemble architectural. Paul-Robert Houdin connut un premier triomphe, qui le détermina à rechercher par quels moyens, encore mieux appropriés, il pourrait obtenir que soient mis en pleine valeur les monuments de France.

En 1925, pour la plus grande joie des Parisiens, eurent lieu les premiers grands éclairages des monuments de Paris: la Place de la Concorde, l'Eglise de la Ma-

deleine, l'Arc de Triomphe. La capitale de la France fut donc la première ville du monde à avoir ses monuments illuminés.

En 1936, on réalisa les premières illuminations des châteaux de la Loire, en commençant par l'éclairage du château de Chambord, ainsi que celui des principaux châteaux de Touraine. Pour la première fois un décor lumineux, dont la toile de fond n'était autre que des châteaux sortis de l'ombre, surgissait devant les yeux éblouis des touristes.

Mais pour Robert Houdin, il restait encore à résoudre le problème du son, problème dont il avait eu la prescience lors de l'orage survenu à Chambord. Pourquoi ne pas remplacer le bruit du tonnerre par celui d'une ou plusieurs voix?

Après de longues recherches et de nombreux essais, l'application du son aux monuments éclairés était résolue. Robert-Houdin avait compris que les «Sons et Lumières» ne s'improvisent pas, qu'ils «se pensent» et se construisent, en plusieurs étapes, dont les principales sont les recherches historiques sur l'origine et l'évolution architecturale du château ou du monument. Il convenait ensuite d'établir un scénario et un texte préalablement écrits avec le concours d'un musicien, d'un metteur en scène, et de plusieurs techniciens, afin que l'ensemble du programme sonore fut à la fois historique, artistique et technique.

Il s'agissait ensuite de procéder à l'enregistrement séparé des textes, et à celui de la musique adap-

tée au scénario, après quoi est introduite la stéréophonie qui étudie le déplacement et la force des sons placés dans l'espace en fonction du texte.

La mise au point du plan «Son et Lumière» étant définitivement fait Paul Robert-Houdin se préparait à en surveiller diverses applications, quand survint la guerre de 1940. Toutes les expériences furent arrêtées et ne furent reprises qu'en 1946.

Ce fut à Londres, en 1957, qu'eut lieu, pour la première fois, hors de France, l'expérience «Sons et Lumières» qui connut un succès retentissant, et incita de nombreux pays étrangers à éclairer leurs monuments suivant la méthode mise au point par Paul Robert-Houdin.

(Suite à la page 8)

LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FONDS DES ANCIENS

Bilan
au 31 janvier 1963

ACTIF

DISPONIBILITÉS

Intérêt couru à recevoir \$ 97.70

Dû par le fonds courant 1,295.47

Placements — au coût

500.00 Gouvernement du Canada - 3% - 15.9.66 \$ 488.75

6,500.00 Gouvernement du Canada - 4½% - 1.9.72 6,500.00 6,988.75

Prêts aux diplômés 28,606.00

\$36,986.92

PASSIF

EXIGIBILITÉS

Dû à la Société d'Administration et de Fiducie \$ 783.60

Avoir

Fonds engagés — Prêts \$28,605.00

Fonds inaliénables 6,773.49

Fonds disponibles

Solde au 30 juin 1962 \$5,351.28

Ajouter :

Excédent des revenus sur les dépenses

218.55

5,569.83

Soustraire :

Montant transféré aux

Fonds engagés

4,745.00

824.83

36,203.32

\$36,986.92

ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES

pour la période du 1er juillet 1962 au 31 janvier 1963

Revenus

Contributions des Diplômés \$ 130.00

Intérêts gagnés 227.09 \$ 357.09

Dépenses

Intérêt et frais d'administration \$ 32.79

Perte sur vente d'obligations 105.75 138.54

Excédent des revenus sur les dépenses \$ 218.55

Seuls les Diplômés peuvent permettre de continuer à distribuer des prêts à tous les gradués qui désirent poursuivre des études à l'étranger. La solution est simple... à vous de répondre.

HISTOIRE . . .

(Suite de la page 7)

L'exemple était suivi, en raison même d'un précédent illustre, celui du château de Versailles qui avait été, dès l'origine de l'invention, l'objet d'une renommée mondiale.

La réalisation de «Son et Lumière» de Versailles, qui à l'époque coûta 150 millions d'anciens francs, fut très rapidement amortie, tant fut grand l'afflux des visiteurs.

Parmi les villes étrangères qui ont été récemment illuminées, il faut citer aux Etats Unis, Philadelphie, qui fit appel à Robert-Houdin pour éclairer et sonoriser le monument de l'Indépendance Hall, lequel évoque l'indépendance des Etats Unis. Cette sonorisation lumineuse inaugurée le 4 juillet 1962 coûta 200 millions d'anciens francs français.

On peut dire qu'actuellement, tous les pays du monde ont fait appel à la compétence de Paul Robert-Houdin pour mettre en valeur leur patrimoine artistique national, et innover ainsi un tourisme nocturne dont le succès, à travers le monde est sans cesse grandissant. Tel est désormais, l'hommage que le monde moderne, si épris de lumière, continue de rendre au grand savant français qui a mérité d'être nommé «le magicien des temps modernes».

G.J.P.

Reproduit de : LISEZ et CHOISISSEZ
Secrétariat général : 47, Boulevard Lannes,
Paris-17^e.

Le public canadien-français devrait s'occuper davantage de ses propres universités

M. Roger LESSARD

“Le public canadiens-français ne suit pas suffisamment les progrès de l'arme la plus puissante qu'il possède dans sa lutte pour sa survivance et son essor autonome au sein de l'immense majorité anglo-saxonne du continent nord-américain—ses universités”.

Tel est le jugement qu'a porté, au club Kiwanis-Saint-Laurent, le président de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal, M. Roger Lessard, ingénieur et éminent professeur de mathématiques à Polytechnique et à l'Ecole d'Architecture.

Dénonçant en termes modérés mais sans équivoque une mentalité caractéristique d'un sous-développement et qui, plafonnant encore aux niveaux du primaire et du secondaire, voit mal l'importance fondamentale des études supérieures, M. Lessard a rappelé que le premier ministre Lesage a souligné déjà combien il était difficile à un gouvernement, malgré toute sa bonne volonté, de

prévoir un budget pour l'amélioration des institutions d'études et de recherches supérieures lorsque le public ne voit pas ou comprend mal la nécessité de telles améliorations.

“Alors que de trop nombreux diplômés de l'Université de Montréal ne se donnent même pas la peine de retourner à leur Alma Mater pour y constater les changements intervenus depuis leur graduation, a dit M. Lessard, comment s'étonner que le public en général ignore désastreusement les progrès étonnants réalisés dans la plus grande des universités canadiennes-françaises depuis dix ou cinq ans?”

Et le conférencier de rappeler la constitution d'un corps professoral à temps complet dans la plupart des facultés, la création d'instituts spécialisés, de cadres nouveaux comme l'Ecole Normale Supérieure, de cours d'études supérieures pour diplômés qui font l'envie de nombreuses autres

universités et qui attirent un grand nombre d'étudiants étrangers non seulement de langue française mais aussi de langue anglaise.

Des comités ont été constitués, a poursuivi M. Lessard, et leurs projets, dont l'exécution est déjà entreprise ou va l'être bientôt, mettront l'U. de M. sur le pied des plus grandes universités du monde.

Citer parmi ces projets la construction d'un hôpital universitaire, de nouvelles résidences d'étudiants, d'un gymnase, etc., ce n'est que définir le cadre matériel du “campus” d'une université qui se veut digne de la deuxième ville française du monde.

“L'université, a dit M. Lessard, est le pilier de notre survivance et de notre essor. Il est naturel et essentiel que le public canadien-français s'intéresse à ses progrès à la condition première de son propre progrès.”

FONDS ANNUEL DE L'ALMA MATER

Et VOUS...

avez-vous souscrit au Fonds annuel de l'Alma Mater ?

Les autres souscrivent, et vous ?

C'est une occasion unique de prouver que vous appréciez votre formation et aussi votre profession.

Votre souscription prouve votre estime pour **L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.**

Par votre souscription, vous accomplissez UN DEVOIR SOCIAL
que votre éducation apprécie à sa juste valeur.

● **MERCI** à ceux qui ont souscrit. ● **MERCI** à ceux qui souscrivent. ● **MERCI** à ceux qui souscriront.

Le **FONDS ANNUEL**
DE L'ALMA MATER
attend votre souscription
1962-1963

FAITES VOTRE PART.

Sous pli ma souscription 1962-63 au montant de \$
au Fonds Annuel de l'Alma Mater

Nom
(en lettres moulées)

Adresse

Faculté et année de promotion

IMPORTANT : S.V.P. faire chèque à l'ordre du "Fonds Annuel de l'Alma Mater" et faire parvenir à l'Association des Diplômés, 2222 Maplewood. Un double reçu pour fins d'impôt sera transmis pour toute souscription excédant \$1.00.